



Conseil Communautaire du jeudi 6 avril 2017 à 19 heures

Compte rendu

ETAIENT PRESENTS

BASSE Paul (Autreppes), BEAUD'HUIN Sandrine (Landifay et Bertaignemont), BELLEVEAU Evelyne (Vervins), BERTHOUX Jean-Louis (Voharies), BODSON Jean-Paul (Vervins), BRIDE Michel (La Capelle), BUYSSE Eric (Le Hérie la Vieville), CAIL Roselyne (Le Nouvion en Thiérache), CAMBRAYE Olivier (Dorengt), CARLIER Daniel (Englancourt), CHATELAIN Laurence (La Neuville Housset), CHIMOT Jean-Pierre (Le Nouvion en Thiérache), CHIMOT Joël (Boué), CHOULETTE Jérémy (Luzoir), COMPERE Alain (Esquéhéries), CUVELETTE Thibaut (Wiège Faty), DEBOUZY André (Etréaupont), DE GROOTE Antoine (Prisces), DHUIEGE Guillaume (Bergues sur Sambre), DORGERE Bertrand (Braye en Thiérache), DORNIOT Marc (Esquéhéries), DUMORTIER Daniel (Sains-Gobert), DUSSART Bernard (Thenailles), FAUCHEUX Bernard (Haution), FAUCONNIER Bernard (La Capelle), FOSTIER Régis (La Capelle), GOIRE Marie-Christine (Vervins), GOSSET Yves (Laigny), GRAVET Didier (Sorbaix), GRENIER Jean (Puisieux et Clanlieu), GUILLAUME Alain (Nampcelles la Cour), GUILLEMIN Régis (Sains-Algis), HAUET Chantal (Le Nouvion en Thiérache), HAVY Sandrine (La Capelle), HOUACINE Didier (Le Nouvion en Thiérache), HU Daniel (Marfontaine), HUBERT Denis (Lemé), HUCLIN Steve (Bancigny), JOPEK Jacques (Etréaupont), LAMENDIN Olivier (Rougeries), LAMANT Catherine (Boué), LAMOUREUX Vincent (Sains-Richaumont), LECOCCQ Serge (La Bouteille), LEGRAND Yves (Fesmy le Sart), LECLERE Marc (Le Sourd), LECOYER Régis (Houry), LEJEUNE Jean-Patrice (La Flamengrie), LEFEBVRE Jean-Luc (St Pierre lès Franqueville), LEMOINE Jean-Louis (Franqueville), LEMOINE Philippe (Gercy), LUSTENBERGER Corinne (Fontenelle), MAILLARD Jean-Claude (Vervins), MARA Claudine (Leschelle), MARLETTE Agnès (La Flamengrie), MERESSE Guy (La Capelle), MEURA Frédéric (Papleux), MOULIERE Pierre Jacques (Hary), NOIROUX Bruno (Vervins), PREDHOMME Raymond (Erloy), PRINCE Jean-Marc (Vervins), RENAUX Jean-Paul (Voulpaix), RICHET Luc (Clairfontaine), SERET Paul (Rocquigny), STEVENOT Cyrille (La Bouteille), TELLIER Pierre-Marie (Barzy en Thiérache), THIEBAUT Jean (Colonfay), TORRE Philippe (Berlancourt), VANNEAU Christian (Gronard), VERIN Guy (Le Nouvion en Thiérache), VERON Paul (Clairfontaine), WATTIER Marie-Anne (Buironfosse), YVERNEAU Damien (Burelles).

ETAIENT REPRESENTES

Ont donné procuration :

DOLIGNON Didier (Esquéhéries) donne procuration à COMPERE Alain (Esquéhéries (T)),
HERSOY Hugues (Buironfosse) donne procuration à WATTIER Marie-Anne (T)
LECOMPTE Eric (La Vallée au Blé) donne procuration à TORRE Philippe (T)
MEURISSE Nicole (La Flamengrie) donne procuration à MARLETTE Agnès (T)
PAYAN Claude (Landouzy la Cour) donne procuration à BRUGGEMAN Jean-Claude (S)
TRICOTEAUX Régis (Clairfontaine) donne procuration à RICHET Luc (T)

ETAIENT EXCUSES

CAUET Francis (La Bouteille), DOUBLEMARD Annie (Sains-Richaumont), DOUCY Béatrice (Housset), LIEVOIS Michèle (Sains-Richaumont), MAES Christelle (La Capelle), MATHIEU Claudile (Vervins), NICOLAS Mickaël (Sommeron), VAN ISAKER Jean (Monceau le Neuf),

ETAIENT ABSENTS

ARMBRUST Laëticia (Le Nouvion en Thiérache), BLARY René (Plomion), COMBA Jean-Pierre (Gergny), DEBESSE Laurent (Fontaine lès Vervins), DELAPORTE Jean-René (Rogny), DEMEESTERE Bruno (Fontaine lès Vervins), DENYS Frédéric (Buironfosse), JOSEPH Marie-José (Vervins), LANGHENDRIES Jérôme (Lerzy), LOISEAU Michel (Le Nouvion en Thiérache), LEFEVRE Daniel (Froidestrées), LEGOUX

Patrick (Chevennes), MARLOT Laurent (Fontaine lès Vervins), MOREAU André (Etréaupont), PETIAU Eric (La Neuville lès Dorengt), PLOTTET Pascale (Le Nouvion en Thiérache), THIEBAUT Jean-Albert (Lugny), THOMAS Thierry (Boué), TOUCHE Michel (Harcigny),

Le Conseil communautaire adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 16 mars 2017.
Nomination d'un secrétaire de séance : M. Guillaume DHUIEGE; secrétaire auxiliaire : Sébastien CARTON

1 – Budget principal et budgets annexes – Affectation des résultats de l'exercice 2016

Compte tenu des résultats constatés au compte administratif 2016 du budget principal et des budgets annexes, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité affecte les résultats de l'exercice 2016 aux budgets 2017 ainsi qu'il suit :

- **Budget principal :**
Article R1068 Section d'investissement Excédent de fonctionnement capitalisé : **591 659, 45 €**
Article R002 Section de fonctionnement, report de l'excédent : **4 152 232, 65 €**
- **Budget annexe déchets ménagers :**
Art R002 Section de fonctionnement, report de l'excédent : **995 753, 94 €**
- **Budget annexe ZAE :**
Article D002 Section de fonctionnement, report du déficit : **457 815, 42 €**
- **Budget annexe parc locatif intercommunal**
Article D002 Section de fonctionnement, report du déficit : **8 301, 48 €**
- **Budget annexe MSP**
Article D002 Section de fonctionnement, report du déficit : **4 920, 77 €**
- **Budget annexe assainissement régie**
Art R002 Section de fonctionnement, report de l'excédent : **1 131 831, 46 €**
- **Budget annexe SPANC**
Article R1068 Section d'investissement Excédent de fonctionnement capitalisé : **30 653, 53 €**

2. - Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 - Foncier bâti, foncier non bâti, taxe d'habitation, cotisation foncière des entreprises

Compte tenu de l'évolution des bases de la fiscalité « ménages » et du produit attendu de la fiscalité économique, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité il est proposé, comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, une légère hausse des 3 taxes ménages (+4.1%) et d'un maintien du taux de CFE :

- Taxe d'Habitation Hausse de 2.99 % à 3.11 %
- Foncier Bâti Hausse de 2.28 % à 2.37 %
- Foncier Non Bâti Hausse de 3.93 % à 4.09 %
- Cotisation foncière des entreprises Maintien à 21.35 %

Le produit attendu est le suivant :

	Taux 2017	Produit attendu
Taxe d'Habitation	3.11 %	633 663 €
Foncier Bâti	2.37 %	503 459 €

Foncier Non Bâti	4.09 %	213 334 €
Cotisation foncière des entreprises	21.35 %	1 994 279 €

Soit un total de 3 344 735 €.

3– Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2017

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de reconduire le taux de TEOM à **16,45 %** au titre de l'année 2017 conduisant à la perception d'un produit attendu de **2 754 312 €**

4. Actualisation autorisation de programme – Fonds de concours

Il est rappelé que la procédure des autorisations de programmes/crédits de paiements a été instituée pour le programme subventions d'équipement fonds de concours. La dernière actualisation de l'opération est la suivante :

Programme subventions d'équipements fonds de concours communaux et projets structurants	Autorisation de programme	Crédits de paiement année 2015	Crédits de paiement Année 2016	Crédits de paiement Année 2017
Dépenses	1 915 433 €	686 000 €	654 000 €	575 058 €
Recettes				
Part CCTC	1 915 433 €	686 000 €	654 000 €	575 058 €

Afin d'être cohérent avec l'avancement des projets bénéficiant des subventions d'équipement fonds de concours le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, actualise cette autorisation de programme de la manière suivante :

Programme subventions d'équipements fonds de concours communaux et projets structurants	Autorisation de programme	Crédits de paiement année 2015	Crédits de paiement Année 2016	Crédits de paiement Année 2017
Dépenses	1 585 118 €	686 000 €	533 859 €	365 259 €
Recettes				
Part CCTC	1 585 118 €	686 000 €	533 859 €	365 259 €

5. Subvention 2017 au comité des œuvres sociales

Conformément à la convention d'objectifs liant la CCTC et le Comité des Oeuvres Sociales (COS), le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, alloue une subvention de fonctionnement de

40 000 € au Comité des Oeuvres Sociales (COS) du personnel de la Communauté de Communes de la Thiérache du Centre au titre de l'année 2017.

6. Redevance sur les enjeux hippiques – reversement société de course La Capelle

Depuis 2014, le produit du prélèvement sur les redevances pour enjeux hippiques est affecté à concurrence de 15 % et dans la limite de 10 503 195 € aux établissements publics de coopération intercommunale sur le territoire desquels sont ouverts au public un ou plusieurs hippodromes, au prorata des enjeux des courses hippiques effectivement organisées par lesdits hippodromes, et dans la limite de 735 224 € par établissement public de coopération intercommunale. Ces limites sont indexées, chaque année, sur la prévision de l'indice des prix à la consommation hors tabac retenue dans le projet de loi de finances de l'année.

Il est rappelé qu'en 2016 une somme d'un montant de 65 000 € prélevée sur la redevance sur les enjeux hippiques a été versée au profit la société des courses de La Capelle pour l'organisation de la course de trot à grande vitesse qui reste une épreuve exceptionnelle en France.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, renouvelle ce versement pour une somme d'un montant maximum de 65 000 €. Ce montant correspond à 71, 37 % de la redevance sur les enjeux hippiques. Si celle-ci est inférieure à 91 078 € pour l'année 2017 le montant reversé à la société des courses de La Capelle correspondra à 71, 37 % de la somme effectivement perçue.

7 - Subvention 2016 à l'association Aisne Initiative

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, alloue au titre de l'année 2016 une subvention de **5 517,00 €** à l'association "Aisne Initiative", au titre des prêts d'honneur alloués aux créateurs d'entreprises.

8 - Maison des entreprises de la Thiérache et de la Serre (METS) - Convention de partenariat 2016

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, allouer une participation financière de **44 015 €** à la Maison des Entreprises de la Thiérache et de la Serre à Vervins pour la mise en œuvre du programme d'actions 2017, bâti autour de 5 pôles :

- « Je crée ma Boîte »
- Professionnaliser les ressources humaines
- Animer le réseau des industries (RETS)
- Animer le réseau des artisans et commerçants
- Visites d'entreprises « Savoir Faire »

Il est précisé qu'une subvention complémentaire de 2000 € /2500 € environ sera également peut-être demandée par la METS dans le cours de l'année suite à la disparition d'une participation régionale.

9– Syndicat Mixte du PETR de Thiérache – Cotisation statutaire 2017

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, verse la cotisation statutaire 2017 au Syndicat Mixte du PETR de Thiérache à hauteur de **182 270, 88 €**. Elle se décompose comme suit :

- .1 € pour Herbus,
- .2.70 € pour l'office de tourisme
- .2.96 € pour les frais de structure

10– Syndicat Mixte du PETR de Thiérache – Convention partenariat 2017

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la signature avec le PETR du Pays de Thiérache de la convention de partenariat pour l'année 2017 qui a pour objet de préciser les conditions ainsi que les modalités de mise en œuvre et de financement du programme d'actions et de l'animation des politiques menées par le PETR.

La mise en œuvre de l'animation se structure comme suit :

<u>En matière d'Administration et Finances</u>	-Administration générale et gestion financière du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de Thiérache, -Coordination des projets pilotés portés par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de Thiérache dans les domaines de l'habitat, de l'environnement, du et du transport, -Mise en œuvre et suivi des procédures de contractualisation avec l'Union Européenne, l'Etat et le Conseil régional.
<u>En matière d'aménagement du territoire</u>	-Engagement des démarches préalables à l'élaboration d'un SCOT à l'échelle de la Thiérache, -Elaboration d'un schéma de services publics et au public à l'échelle de la Thiérache.
<u>En matière d'économie et de tourisme</u>	- Elaboration d'un schéma de gouvernance alimentaire
<u>En matière d'habitat :</u>	- Pilotage, animation et gestion du Programme d'Intérêt Général, - Participation à la mise en œuvre du Picardie Pass Rénovation, dispositif régional, - Edition et promotion du guide de réhabilitation du bâti en Thiérache, - Acquisition de matériel technique.
<u>En matière d'environnement :</u>	- Charte paysagère : pilotage, suivi et animation du programme d'actions 2017, - Réalisation d'un bilan qualitatif des Mesures Agro Environnementales, - Accompagnement des collectivités pour le classement des haies dans leur document d'urbanisme, - Action de valorisation des produits locaux dans la restauration collective, - Actions de sensibilisation à l'environnement : sorties inventaire, sorties nature grand public et classes bocage.
<u>En matière de transport :</u>	- Suivi et gestion du service de Transport à la demande mis en place à l'échelle du Pays, - Réalisation d'un audit du service.
<u>En matière de communication</u>	- Elaboration d'un plan marketing territorial, -Refonte de la communication du Pays.

Le programme d'actions 2017 est le suivant :

- L'élaboration d'un plan marketing et la refonte de la communication du Pays,
- La réalisation d'un schéma de services publics et au public à l'échelle du Pays de Thiérache,
- La définition d'un schéma de gouvernance alimentaire – 1^{ère} année,
- La participation à l'édition 2017 du Festival de l'oiseau et de la nature,
- La réalisation d'un bilan des Mesures Agro Environnementales,
- Des actions de sensibilisation à l'environnement,
- Des actions de valorisation des produits locaux dans la restauration collective,
- L'acquisition de matériel de thermicien pour le service habitat,
- Et la réalisation d'un audit du service HERBUS.

Le budget prévisionnel de l'animation des politiques est estimé à 230 000 € TTC et celui du programme d'actions à 251 600 € TTC.

Pour l'animation des politiques la participation des intercommunalités sera de 63% et de 52, 70% pour les actions.

La participation financière de la CCTC est de 117 235, 56 €.

11 – Modification des statuts du PÉTR du Pays de Thiérache

En application des dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015, les Communautés de communes de la Région de Guise et de la Thiérache d'Aumale ont, depuis le 1er janvier 2017, fusionné pour devenir la Communauté de communes de la Thiérache Sambre et Oise.

Compte tenu de cette évolution, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte la modification de deux articles des statuts du PÉTR du Pays de Thiérache, à savoir :

- Article 1 relatif au nom, au régime juridique et à la composition du PÉTR

« Il est constitué un Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache (dénommé ci-après PÉTR), composé des 4 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre suivants :

La Communauté de communes de la Thiérache du Centre ;

La Communauté de communes du Pays des Trois Rivières ;

La Communauté de communes de la Thiérache Sambre et Oise ;

La Communauté de communes des Portes de la Thiérache. »

- Article 8-1 relatif à la composition du comité syndical du PÉTR

« Le Comité syndical est composé de représentants élus par chacun des organes délibérants des Communautés de communes qui composent le PÉTR, selon la répartition suivante :

- 3 délégués titulaires pour les communautés de communes de moins de 10 000 habitants et 3 délégués suppléants ;

- 4 délégués titulaires pour les communautés de communes ayant entre 10 000 et 20 000 habitants et 4 délégués suppléants ;

- 5 délégués titulaires pour les communautés de communes de plus de 20 000 habitants et 5 délégués suppléants.

La nouvelle rédaction de cet article engendrera l'octroi d'un délégué supplémentaire pour la CCTC qui sera désigné ultérieurement, une fois les nouveaux statuts du PÉTR adoptés par arrêté préfectoral.

12 – Subventions 2017 manifestations de rayonnement communautaire

Sur proposition de la commission « développement culturel », le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (abstention Régis Fostier), alloue, au titre du soutien aux manifestations culturelles ou festives de rayonnement communautaire, les subventions suivantes pour l'année 2017:

Pour les manifestations culturelles :

- Association « Festiv'art » pour l'organisation du 16^{ème} festival du rire de Vervins : **5 000,00 €**

- Le Comité des fêtes de le Nouvion en Thiérache pour l'organisation d'une saison culturelle : **1700,00 €**

- Association « Le Temple de Lemé » pour l'organisation d'évènements (conférence, concert et exposition) **320,00 €**

- Association « l'orchestre d'harmonie de la ville de Vervins » pour l'organisation du 5^{ème} festival de l'arbre à musique : **240,00 €**

- Association "Le Pied de la lettre" pour la mise en œuvre d'une programmation culturelle en milieu rural : **2 500,00 €**

- Association "Le Réservoir" pour l'organisation d'une saison culturelle et d'ateliers : **2 500,00 €**

- Association « La rive haute » pour une exposition sur le maroilles en Thiérache : **160,00 €**

- La commune de Sains-Richaumont pour l'organisation d'une saison culturelle : **1 700,00 €**

- Société archéologique et historique de Vervins et de la Thiérache pour 3 expositions : **1 600,00 €**

- Association « Les amis des orgues de Vervins » pour des concerts, **480,00 €**

- Commune de Sains Richaumont » pour des Olympiades (échanges culturels internationaux autour de jeux du patrimoine) : **2 688,00 €**

- La commune de Vervins pour l'organisation d'une saison culturelle : **1 300,00 €**

- Ensemble orchestral du Nouvion en Thiérache pour un festival de musique : **800,00 €**

Pour les manifestations touristiques ou festives :

- Association « Thiérache Promotion », la Thiérache à travers le temps pour l'organisation d'un son et lumière : **1 100,00 €**
- La commune de Lemé pour l'organisation de la 34^{ème} édition de la fête de la pomme et du cidre : **850,00 €**
- Association « Les routes du maroilles » pour l'organisation de la 5^{ème} édition des routes du maroilles : **750,00 €**
- Comité de la foire aux fromages de La Capelle pour l'organisation de la 50^{ème} foire aux fromages : **2 950,00 €.**
- Association « Au matériel d'antan » pour l'organisation de la 10^{ème} fête « à travers champs » : **300,00 €**
- Le syndicat d'initiative de Boué pour l'organisation de la 37^{ème} grande fête du cidre et de la pomme : **750,00 €**
- Association « Thiérache VTT » pour l'organisation de la vétiflette : **1 450,00 €**
- Le musée du Sabot, pour la poursuite du théâtre des automates sabotiers : **1150,00 €**
- Association TRAC ASS pour une fête rurale autour de rassemblement de tracteurs en juillet : **200,00 €**
- Le comité des fêtes du Nouvion en Thiérache pour le marché de Noël : **500,00 €**

13 – Actualisation du tableau des effectifs

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} mai 2017 pour supprimer un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe et de le substituer par un poste d'attaché territorial suite à la promotion interne d'un agent. Le tableau sera désormais le suivant :

Grade	Effectif autorisé	Effectif pourvu
Attaché Principal	1	1
Attaché	3	3
Ingénieur principal	1	0
Ingénieur	3	3
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe chargé de direction	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe spécialité intervention en milieu scolaire TC (20 heures hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe spécialité éveil et pratique collective TNC (3 heures hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe spécialité cor/formation musicale TNC (12.5 heures hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe spécialité piano/accompagnement TC (20 heures hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique spécialité piano/accompagnement TNC (5 heures hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe spécialité guitare TNC (10 heures hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique spécialité guitare basse TNC (3 heures 30 hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe spécialité formation musicale/chant choral TNC (8 heures 30 hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe spécialité contrebasse TNC (3 heures hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe spécialité technique vocale et chant TNC (6 heures 30 hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique spécialité musique actuelle (20 heures hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique spécialité percussions traditionnelles/batterie TNC (12 heures 30 hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique spécialité formation musicale/flûte (20 heures hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique spécialité guitare classique/formation musicale TNC (7 heures hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique spécialité percussions classiques et éveil musical TNC (14 heures)	1	1

Assistant d'enseignement artistique spécialité violon TNC (7 heures 30 hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique spécialité saxophone/FM TNC (8 heures 30 hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique spécialité trompette TNC (2 heures 30 hebdomadaires)	1	1
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1	1
Technicien	1	1
Rédacteur	2	2
Educateur principal de jeunes enfants	1	1
Auxiliaire de puériculture principal 1 ^{ère} classe	1	1
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{nde} classe TNC (10,5h)	1	1
Agent social territorial de 2 ^{ème} classe	1	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	4	4
Adjoint administratif	4	4
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	5	5
Adjoint technique	7	5
Adjoint technique TNC (15 heures hebdomadaires)	1	1
Total agents	57	53
<i>Dont agents TNC</i>	<i>16</i>	<i>16</i>
Pour info encadrant chantiers insertion CDD droit public	1	1
Pour info encadrant chantier insertion CDI droit public	2	2
Pour info salariés droit privé régie assainissement CDI	3	3
Pour info salariés droit privé régie assainissement CDD	1	1

14 – Recrutement accroissement temporaire d'activité service déchets ménagers

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein des déchetteries et du service déchets ménagers.

Il s'agit de créer un poste en contrat de droit public à durée déterminée jusqu'à la fin de l'année dont le cadre d'emploi est adjoint technique et la rémunération en référence à l'indice brut 347.

15 - Budget primitif 2017 – Approbation du Budget principal

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2017 du budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **12 052 060, 72 €** en section de fonctionnement et à **2 745 174, 52 €** en section d'investissement tel que présenté dans le document détaillé fourni aux conseillers communautaires.

- Subventions aux manifestations culturelles ou festives de rayonnement communautaire

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, reconduit les enveloppes consacrées d'une part au soutien aux manifestations et initiatives culturelles de rayonnement communautaire, et d'autre part au soutien aux manifestations festives, d'inscrire au budget 2017 une somme de **21 000,00 €** au titre du soutien aux manifestations et initiatives culturelles de rayonnement communautaire et une somme de **10 000,00 €** au titre du soutien aux manifestations touristiques et festives de rayonnement communautaire.

16- Budget primitif 2017 – Approbation Budget annexe déchets ménagers

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2017 du budget annexe Déchets Ménagers qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **4 013 922, 94 €** pour la section de fonctionnement et à **721 153, 21 €** pour la section d'investissement tel que présenté dans le document détaillé fourni aux conseillers communautaires.

17 – Budget primitif 2017 – Approbation du Budget annexe ZAE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2017 du budget annexe ZAE qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **2 903 213, 11 €** pour la section de fonctionnement et à **6 224 372, 19 €** pour la section d'investissement tel que présenté dans le document détaillé fourni aux conseillers communautaires.

18 – Budget primitif 2017 – Approbation Budget annexe PLI

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2017 du budget annexe du Parc Locatif Intercommunal (PLI) qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **13 604, 53 €** en section de fonctionnement et à **57 896, 07 €** en section d'investissement tel que présenté dans le document détaillé fourni aux conseillers communautaires.

19 – Budget primitif 2017 - Budget annexe MSP

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2017 du budget annexe du MSP qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **36 430, 77 €** en section de fonctionnement et à **490 053, 82 €** en section d'investissement tel que présenté dans le document détaillé fourni aux conseillers communautaires.

20– Budget primitif 2017 - Budget annexe assainissement Régie

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2017 du budget annexe assainissement régie en suréquilibre pour les deux sections dans le respect de l'article L1612-7 du code général des collectivités territoriales.

- Section de fonctionnement :
 - **Dépenses : 2 517 857, 27 €**
 - **Recettes : 2 795 192, 05 €**

- Section d'investissement :
 - **Dépenses : 2 198 777, 10 €**
 - **Recettes : 3 176 947, 00 €**

21 - Budget primitif 2017 – Approbation Budget annexe service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2017 du service public d'assainissement non collectif (SPANC) qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **90 000 €** en section de fonctionnement, et à **1 370 964, 52 €** en section d'investissement tel que présenté dans le document détaillé fourni aux conseillers communautaires.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 21h15.

Le Président,

Paul VERON